

## FICHE RÉFLEXE MOUVEMENTS DE TERRAIN

<b>AVANT</b>	<i>S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde, Ne jamais s'aventurer dans une carrière souterraine abandonnée.</i>
<b>PENDANT</b>	<i>Fuir latéralement, Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches, Ne pas revenir sur ses pas, Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.</i>
<b>APRÈS</b>	<i>Informers les autorités, Évaluer les dégâts et les dangers, Se mettre à la disposition des secours.</i>
<b>OU S'INFORMER</b>	<i>Auprès de la mairie Auprès de la préfecture de la Gironde (service interministériel régional de défense et de protection civile) Auprès du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) Auprès du bureau de recherches géologique et minière (BRGM) Auprès du conseil général de la Gironde (bureau des carrières souterraines) Sur internet : <a href="http://infoterre.brgm.fr/infoterre.htm">B.R.G.M. : http://infoterre.brgm.fr/infoterre.htm</a> Ministère de l'écologie et du développement durable : <a href="http://www.prim.net">www.prim.net</a></i>

**À RETENIR**



**Fuyez immédiatement**



**Gagnez en hauteur**